



## ***Les différentes sortes de régimes politiques et leurs inconvénients***

*La République*, dialogue philosophique de Cicéron, met en scène Scipion Émilien, protagoniste d'une conversation où l'on débat des différents régimes politiques. Prié par ses interlocuteurs de définir le meilleur mode de gouvernement, Scipion remonte au rassemblement originel des hommes en société et aux premières organisations politiques.

- 1 Hi coetus igitur hac de qua exposui causa instituti sedem primum certo loco domiciliorum causa  
constituerunt ; quam cum locis manumque saepsissent, ejus modi conjunctionem tectorum oppidum  
vel urbem appellaverunt, delubris distinctam spatiisque communibus. Omnis ergo populus, qui est  
5 quae, ut dixi, populi res est, consilio quodam regenda est, ut diuturna sit. Id autem consilium primum  
semper ad eam causam referendum est quae causa genuit civitatem.  
Deinde aut uni tribuendum est aut delectis quibusdam aut suspiciendum est multitudini atque  
omnibus. Quare cum penes unum est omnium summa rerum, regem illum unum vocamus et regnum  
ejus rei publicae statum. Cum autem est penes delectos, tum illa civitas optimatum arbitrio regi  
10 dicitur. Illa autem est civitas popularis (sic enim appellant), in qua in populo sunt omnia. Atque horum  
trium generum quodvis, si teneat illud vinculum quod primum homines inter se rei publicae societate  
devinxit, non perfectum illud quidem neque mea sententia optimum est, tolerabile tamen et <ut>  
aliud alio possit esse praestantius. Nam vel rex aequus ac sapiens vel delecti ac principes cives vel ipse  
populus, quamquam id est minime probandum, tamen, nullis interjectis iniquitatibus aut  
15 cupiditatibus, posse videtur aliquo esse non incerto statu.  
Sed et in regnis nimis expertes sunt ceteri communis juris et consili et in optimatum dominatu vix  
particeps libertatis potest esse multitudo, cum omni consilio communi ac potestate careat, et, cum  
omnia per populum geruntur quamvis justum atque moderatum, tamen ipsa aequabilitas est iniqua,  
cum habet nullos gradus dignitatis. Itaque si Cyrus<sup>1</sup> ille Perses justissimus fuit sapientissimusque rex,  
20 tamen mihi populi res (ea enim est, ut dixi antea, publica), non maxime expetenda fuisse illa videtur,  
cum regeretur unius nutu ac modo ; **[si Massilienses<sup>2</sup>, nostri clientes, per delectos et principes cives  
summa justitia reguntur, inest tamen in ea condicione populi similitudo quaedam servitutis ; si  
Athenienses quibusdam temporibus sublato Aeropago nihil nisi populi scitis ac decretis agebant,  
quoniam distinctos dignitatis gradus non habebant, non tenebat ornatum suum civitas.]**

Cicéron, *De la république*, I, XXVI-41-XXVII-43

---

<sup>1</sup> Cyrus l'Ancien, fondateur du royaume des Perses (599-530), célèbre par sa grandeur morale et sa puissance.

<sup>2</sup> Les Massiliotes furent très tôt des alliés de Rome ; leur *amicitia* se transforma peu à peu en *clientela* : Rome protège les colonies marseillaises en Espagne, en échange de marins fournis par la cité.

## Traduction

Donc, une fois que ces groupes humains furent constitués, pour la raison que j'ai dite, ils s'établirent de façon permanente en un endroit déterminé, pour y habiter. Ils travaillèrent à renforcer ses défenses naturelles et donnèrent le nom de bourg ou de ville à ces agglomérations habitées, qu'ils embellissaient en y construisant des temples et en y aménageant des places publiques. Ainsi tout peuple (c'est-à-dire la multitude qui forme un groupe tel que je l'ai décrit), toute cité (c'est-à-dire ce qui constitue un peuple), toute république (c'est-à-dire, comme je l'ai défini, la chose du peuple) **(5)** doivent, pour durer, être dirigés selon un certain dessein. En premier lieu, il faut que ce dessein dérive du principe qui donna naissance à la cité.

Ensuite, son exécution doit être remise soit à un seul individu, soit à un groupe d'élite, ou bien il faut que la foule de tous les citoyens s'en charge. Quand donc la totalité des affaires est confiée à un seul, nous appelons roi ce seul homme et royauté cette organisation politique ; quand il est remis à un groupe d'élite, on dit que la cité est gouvernée au gré d'une aristocratie ; **(10)** quant à la cité démocratique, car tel est son nom, c'est celle où tout le pouvoir appartient au peuple. N'importe lequel de ces trois genres de gouvernement peut maintenir le lien qui créa, dès l'origine, l'union des hommes dans une organisation politique ; il est alors sinon parfait ou excellent, à mon point de vue, du moins tolérable, et, par-là, chacun d'eux est préférable à un autre. Car soit un roi plein d'équité et de sagesse, soit une élite de citoyens placés au premier rang, soit même le peuple (quoique ce système soit le moins recommandable), semblent capables de réaliser une relative stabilité, **(15)** s'ils ne laissent s'introduire ni injustices, ni convoitises.

Pourtant, sous le gouvernement d'un roi, tous les autres citoyens sont par trop exclus d'une communauté juridique et politique ; dans le gouvernement aristocratique, c'est à peine si la foule garde une part de liberté, puisqu'elle est privée de tout droit de délibérer en commun et de tout pouvoir ; enfin, dans la démocratie, si juste et modéré que soit le peuple, l'égalité même constitue un manque d'équité, quand elle ne comporte pas de degré de dignité. Voilà pourquoi, bien que Cyrus, le fameux Perse, fût un roi juste et sage entre tous, la chose du peuple **(20)** (c'est-à-dire, comme je l'ai indiqué, la république) ne me semble pas avoir été, sous son règne, la meilleure que l'on puisse souhaiter, puisqu'elle était dirigée selon la volonté et au gré d'un seul homme.

Traduction : Esther Bréguet, Paris, Les Belles Lettres, 1980.

## Partie 1 : lexique et étude de la langue

### A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *res publica* (l. 4, 9 et 11)

### B. Faits de langue (5 points)

Analysez les formes *regenda* (l. 5), *referendum* (l.6) et *expetenda* (l. 20). Identifiez la forme et le sens de chacune de ces formes en contexte et indiquez quelle tonalité elles donnent à l'exposé de Scipion.

## Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

### Choix n°1 (Langue)

Traduire les lignes 21 à 24 entre crochets (depuis *Si Massilienses* jusqu'à *civitas*).

**si<sup>3</sup> Massilienses, nostri clientes, per delectos et principes cives summa justitia reguntur, inest tamen in ea condicione populi similitudo quaedam servitutis ; si<sup>4</sup> Athenienses quibusdam temporibus, sublato Aeropago<sup>5</sup> nihil nisi populi scitis ac decretis agebant, quoniam distinctos<sup>6</sup> dignitatis gradus non habebant, non tenebat ornatum suum civitas.**

### Choix n°2 (Culture)

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

---

<sup>3</sup> *si* : traduire ici par « bien que ».

<sup>4</sup> *si* : traduire ici par « quand ».

<sup>5</sup> *sublato Aeropago* : ablatif absolu.

<sup>6</sup> *distinctos* : participe parfait ; traduire par « qui mettent chacun à sa place ».